

l'accord international sur le blé. Cette demande découle elle aussi du programme de vente méthodique ou des obligations du gouvernement à l'égard de la vente du blé. A mon avis, si nous avons de la difficulté à vendre nos céréales à l'heure actuelle, ce n'est pas à cause de notre régime de vente méthodique, régime où le Gouvernement assume une certaine part de responsabilité ici au Canada, mais c'est plutôt parce que la responsabilité du gouvernement cesse dans une large mesure d'exister dès que le blé passe sous la charge de la Commission du blé. Si nous pouvions conclure un accord international sur le blé auquel le Royaume-Uni serait partie, cette nouvelle extension de la responsabilité du Gouvernement à l'égard de la vente des céréales permettrait peut-être aux producteurs canadiens de vendre de plus fortes quantités de céréales à des prix satisfaisants.

Je voudrais que le Gouvernement fasse davantage. Je le répète, j'espère qu'on pourra signer un nouvel accord international sur le blé comportant des quantités et des prix satisfaisants. Je me demande cependant pourquoi le gouvernement du Canada n'entamerait pas des négociations avec les gouvernements d'autres pays en vue de la signature de contrats pour la vente de céréales canadiennes pendant un certain nombre d'années. Pourquoi le gouvernement du Canada, par l'entremise de la Commission du blé, ne tenterait-il pas de vendre de fortes quantités de blé canadien à des nations importatrices, à des prix convenus pour une période d'années? Le Gouvernement serait peut-être prêt à le faire mais, pour obtenir des résultats pratiques, il faudrait aller plus loin. Il faudrait que notre gouvernement soit disposé à conclure ces contrats avec des nations qui accepteraient notre blé en échange de produits qu'elles désirent vendre.

Le Gouvernement, comme aussi les membres du parti conservateur, sont fiers d'être des adeptes du régime capitaliste. En étudiant les mesures législatives présentées par le Gouvernement depuis plusieurs années que je siége ici, j'ai constaté qu'il semblait nécessaire et essentiel que le gouvernement accepte des responsabilités de plus en plus lourdes en matière de bien-être social. J'estime qu'à l'avenir les gouvernements du monde devront nécessairement s'occuper de plus en plus de la vente des céréales. A mon avis, l'ère du commerce libre des céréales est révolue. Si nous continuons de rattacher notre politique du blé à un soi-disant régime de commerce libre sur les marchés internationaux, nous n'obtiendrons probablement pas plus de succès que lorsque nous rattachons nos ventes de céréales au

soi-disant marché libre domestique, marché, qui, évidemment, est la bourse des céréales de Winnipeg. Nos problèmes du blé et notre problème de vente seront résolus lorsque le gouvernement acceptera une plus grande part de responsabilité à l'égard de la vente de ces céréales.

Je sais que le Gouvernement critique le programme adopté par les autorités américaines. Bien que nous puissions critiquer la politique des États-Unis, le gouvernement américain n'en est pas moins en mesure de vendre de plus fortes quantités de vivres sur les marchés du monde; nous vendrions de moins en moins de blé si le gouvernement canadien ne pouvait pas en ce moment,—je suis très heureux qu'il soit en mesure de le faire,—conclure des contrats pour la vente de céréales avec des pays situés derrière le rideau de fer. Parce que le gouvernement des États-Unis, sous le régime de la loi numéro 480, a stipulé qu'il ne pouvait vendre de vivres aux pays communistes, le Canada a pu accroître ses ventes de blé, de beurre et d'autres produits à ces pays.

Dans son message au Congrès, le président Eisenhower a demandé que soit abrogé l'article 304 de la loi numéro 480. Cet article interdit au gouvernement des États-Unis de vendre des vivres à des pays situés derrière le rideau de fer. Il nous reste donc de moins en moins de temps pour augmenter le chiffre de nos ventes à ces pays.

L'attitude du gouvernement des États-Unis, gouvernement républicain, ne consiste pas à cesser de s'occuper de la vente du blé sur les marchés internationaux mais plutôt à accroître ces ventes.

Le point suivant du programme exposé par le syndicat du blé de la Saskatchewan porte sur un prix initial de \$1.40 pour la campagne agricole 1956-1957. Dans le quatrième point de son programme relatif au blé, le syndicat demande que le Trésor national verse la différence entre le prix définitif obtenu de la vente de la récolte de cette année et le prix minimum de \$1.55 de l'Accord international sur le blé. A mon avis, ce point du programme est aussi très important. Le syndicat déclare au gouvernement canadien qu'il ne peut plus tolérer la baisse continue des prix versés au cultivateur pour son blé; il demande au gouvernement d'établir des prix minimums pour les producteurs, même si le trésor national doit combler la différence.

Cinquièmement, on demande au gouvernement du Canada d'assumer les frais de magasinage à l'égard de toutes les céréales entreposées au Canada à la fin de chaque campagne agricole. Cette proposition est déjà appliquée dans une certaine mesure.